

Délibération n° 20241026-011

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 26 octobre 2024

Objet : VALIDATION DES
AIDES CCR

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
17 octobre 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 145

Présents : 88

Pouvoir : 3

Votants : 91

Pour : 83

Contre : 1 – (AMBLARD
Patrick)

Abstention : 2 – (LEON
Bernard, DEVERNOIX
Marc-Antoine)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, COUPAT Sylvie, FRITEYRE Lilian, PINTE Emmanuel, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, SANCHEZ Claude-Emmanuel, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TOURLONIAS Vincent, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, VATIN Thierry, GAUMY Francis, ROGER Christine, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, VIGIGNOL Yannick, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, PONTRUCHER Bruno, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, LAMOUREUX Jean-François, JEANVOINE Olivier, RABY Laurent, BARRAUD Pierre, MEYER Jean-François, PELISSIER Patrick, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger, POUZADOUX Jean-Paul, ANDANSON Alain

Suppléants ayant pouvoir :

GENTEUIL Bruno, BLANC Patrice, NEDELLEC Jean-Yves, MERLE Francis, GIRONDE Alain, GUELON René, BOISNAULT Christian, CAVALIERE Jean-Jacques, VINCENT Claude, MANCHERON Louis, BOSTVIRONNOIS Maryse, GROSLIER Jean-Yves, PELLISSIER Emmanuel, JACQUARD Bernard, SENEGAS ROUVIERE Didier

Pouvoirs :

PALERMO Antonio donne procuration à VATIN Thierry, DURANTIN Christian donne procuration à DOMINGO Marcel, SABATIER Pierre donne procuration à KHATCHADOURIAN-TECER Claudine

Secrétaire de séance : Mme BRUN

VALIDATION DES AIDES CCR

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire du Puy-de-Dôme, il convient d'attribuer les aides dans le cadre du contrat chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- D'attribuer les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable
- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PUY DE DOME

Attribution des aides dans le cadre du contrat
chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME



Considérant le Contrat Chaleur Renouvelable entre l'ADEME et TE63 conclu le 01/09/2023, comprenant :

- Un accord cadre de partenariat d'une durée de trois ans, déterminant les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur, TE63 étant l'opérateur territorial de l'ADEME ;
- Une convention de mandat confiant l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides de l'ADEME, mandant, à TE63, mandataire.

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 759 963,70€, allouée au territoire pour l'aide à l'installation de 10 projets.

Considérant la procédure d'attribution, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement, avec l'appui technique de l'ADUHME ;
- Veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME ;
- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire.

À l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal ; TE63 assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les maîtres d'ouvrage (projets de contrats joints à la présente délibération) retenus par la commission d'engagement des aides.

Considérant la procédure de versements des aides, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, précisant qu'après la signature du contrat d'attribution, l'aide accordée au porteur de projet est versée à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives de la façon suivante :

- Versement du solde de 100% à la mise en service de l'installation de production de chaleur renouvelable.

Considérant que lors de la commission d'engagement des aides qui a eu lieu le 25/09/2024, ont été présentés et validés par l'ADEME les dossiers de demandes d'aides de :

1. Commune de Cunlhat, pour « **Installation d'une chaufferie bois à granulés pour l'école et la maison de santé** » à Cunlhat :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **111 975,00 € HT**
- Données de l'installation : **100 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : $(21 \text{ €} \times 100 \text{ MWh EnR} \times 20 \text{ ans}) + (390 \text{ €} \times 55 \text{ ml} < \text{DN } 65)$
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **63 450 €**, soit **57 %** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :



Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

2. Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge, pour « **Etude de faisabilité pour l'installation d'une PAC géothermie sur gymnase** » à Manzat :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **10 212,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 10 212
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **7 148,40 €**, soit **70 %** du coût total de l'étude.

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

3. Commune de Lapeyrouse, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur** » à Lapeyrouse :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **10 704,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 10 704
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **7 492,80 €**, soit **70 %** du coût total de l'étude.

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

4. Commune de Larodde, pour « **Installation d'une chaufferie bois à granulés pour l'école** » à Larodde :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **77 150,00 € HT**
- Données de l'installation : **95 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 95 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **39 900 €** soit **52 %** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

5. Commune d'Egliseneuve-près-Billom, pour « **Installation d'une chaufferie bois à granulés pour l'école** » à Egliseneuve-près-Billom :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **77 500,00 € HT**
- Données de l'installation : **66 MWh EnR/an**



- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 66 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **27 720,00 €** soit **36 %** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

6. S.A. Le Village des Artisans, pour « **Installation d'une chaufferie à bois déchiqueté pour des ateliers et bureaux** » à Laqueuille :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **280 937,70 € HT**
- Données de l'installation : **326 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 326 MWh EnR x 20 ans) + (390 € * 10 ml < DN 65) + (450 € * 90 ml DN > 65 à DN 125)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **181 320,00 €** soit **65 %** du coût total de l'opération.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

7. ACEAFR Lycée privé Etienne Gautier, pour « **Installation d'une chaufferie bois plaquettes au Lycée Saint-Joseph** » à Le Breuil-sur-Couze :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **827 822,00 € HT**
- Données de l'installation : **718 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 718 MWh EnR x 20 ans) + (390 € * 270 ml < DN 65)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **380 920,00 €** soit **46 %** du coût total de l'opération.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

8. SNE Rochias, pour « **Etude de faisabilité pour l'installation d'une chaudière bois** » à Issoire :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **5 400 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 5 400



- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 780,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

9. Fédération française des clubs alpins de montagne, pour « **Installation d'une PAC géothermie au Chalet du Sancy** » au Mont Dore :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **276 340,00 € HT**
- Données de l'installation : **37,2 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (50 € x 37,2 MWh EnR x 20 ans)
- Aide attribuée par la commission d'engagement: **37 210,50 €**, soit **13 %** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

10. Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, pour « **AMO pour valorisation de la chaleur fatale d'Aubert et Duval** » aux Ancizes-Comps :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **11 460,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 11 460
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **8 022 €**, soit **70 %** du coût total de l'étude.

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

RECAPITULATIF DES AIDES ATTRIBUEES

Il est proposé au comité syndical : :

- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées.
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.



- D'attribuer, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable TE63 Chaleur, des aides d'un montant de **759 963,70 € réparties comme suit** :

DEMANDEUR	PROJET	AIDE ATTRIBUEE
Commune de Cunlhat	Installation d'une chaufferie bois à granulés pour l'école et la maison de santé	63 450 €
Communautés de Communes Combrailles, Sioule et Morge	Etude de faisabilité pour l'installation d'une PAC géothermie sur gymnase	7 148,40 €
Commune de Lapeyrouse	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur	7 492,80 €
Commune de Larodde	Installation d'une chaufferie bois à granulés pour l'école	39 900 €
Commune D'Egliseneuve-près-Billom	Installation d'une chaufferie bois à granulés pour l'école	27 720 €
S.A. Le Village des Artisans	Installation d'une chaufferie à bois déchiqueté pour des ateliers et bureaux	181 320 €
ACEAFR Lycée privé Etienne Gautier	Installation d'une chaufferie bois plaquettes au Lycée Saint-Joseph	380 920 €
SNE Rochias	Etude de faisabilité pour l'installation d'une chaudière bois	3 780 €
Fédération française des clubs alpins de montagne	Installation d'une PAC géothermie au Chalet du Sancy	37 210,50 €
Communautés de Communes Combrailles, Sioule et Morge	AMO pour valorisation de la chaleur fatale d'Aubert et Duval	8 022 €
TOTAL		759 963,70 €